

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
LARGENTIERE

CANTON
LE TEIL

COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG

Registre des procès-verbaux

Séance du 15 avril 2016

Etaient présents : MM Christian AUDIGIER, André DELEAGE, Sylvie DUBOIS, Christophe MARIJON, Paulette GANIVET, Sébastien NICOLAS, Serge BROUSSET, Solange CHAMOUX, Manuel ALONSO, Simon BONY, Sylviane VALCKE, Isabelle ESCLANGON, Michel BLACHERE et Roxane DUSSOL

Etaient excusés : MM Marie-Jeanne COSSE, Aurore COURT, Véronique FAUX, Mario GANIVET, Anne Marie LAVILLE FRANCHI, Jean-Marc CUER et Elodie FRAY

Etaient absents : MM Yan CHAUWIN et Nathalie GIANI

Procurations : Mme COSSE à M. AUDIGIER, Mme COURT à M. BROUSSET, Mme FAUX à Mme VALCKE, M. GANIVET à M. NICOLAS, Mme LAVILLE FRANCHI à M. DELEAGE, M. CUER à Mme DUSSOL, Mme FRAY à Mme CHAMOUX

M. DELEAGE est élu à l'unanimité par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle :

- Budgets primitifs 2016 : budget principal, budget assainissement, budget location immeubles professionnels, budget ZAC extension centre-ville
- État n° 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2016
- Participation au fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle publiques et privée de la commune de Villeneuve-de-Berg : frais de scolarité 2016 pour les communes extérieures non dotées d'établissement scolaire
- Contribution communale 2016 au fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association en date du 09/09/1981
- Questions diverses
- Points d'actualité

Budgets primitifs 2016 : budget principal, budget assainissement, budget location immeubles professionnels, budget ZAC extension centre-ville

Le Maire propose de présenter puis de voter les budgets un à un, le conseil approuve.

Le Maire rappelle que la préparation des budgets a fait l'objet d'une réunion de la commission des finances le 08/04/16 et d'une présentation lors du bureau municipal du 11/04/16. Le Maire précise aussi que les dotations de l'Etat n'ont été connues que le 05/04/16 seulement.

Budget principal

Le Maire présente et expose le budget principal détaillé par chapitre. Ce budget peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	2 475 635,37	2 280 338,00
Restes A Réaliser		
Résultat reporté		195 297,37
Total section	2 475 635,37	2 475 635,37
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	985 117,50	1 121 868,07
Restes A Réaliser	1 329 500,00	625 430,00
Résultat reporté		567 319,43
Total section	2 314 617,50	2 314 617,50
Total budget	4 790 252,87	4 790 252,87

Le Maire précise le montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et de ses composantes, attribuées par l'Etat pour l'année 2016, et rappelle les sommes attribuées pour l'année 2015 :

	2016	2015	évolution	
			en €	en %
dotation forfaitaire	434.436	507.047	(-) 72.611	(-) 14,32%
dotation de solidarité rurale « bourg centre »	191.174	178.535	(+) 12.639	(+) 7,08%
dotation de solidarité rurale « péréquation »	44.324	41.485	(+) 2.839	(+) 6,84%
dotation de solidarité rurale « cible »	37.866	98.657	(-) 60.791	(-) 61,62%
dotation nationale de péréquation	94.724	95.626	(-) 902	(-) 0,94%
Total	802.524	921.350	(-) 118.826	(-) 12,90%

Le Maire précise le montant de l'attribution de compensation de la communauté de communes dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique : 218.786€ sont enregistrés au compte 7321.

Pour répondre à M. BLACHERE, le Maire précise que le compte 64111 rémunération principale augmente en raison de la revalorisation du point d'indice (du traitement des agents) de 0,6% en juillet prochain, et du doublement du régime indemnitaire annuel des agents communaux.

Pour répondre à M. BLACHERE, le Maire précise que le compte 64131 rémunération des agents non titulaires correspond aux remplacements suite à l'absentéisme d'agents titulaires (pour congés maternité, maladie...) et que la prévision sur l'année a été établie à partir du 1^{er} trimestre 2016. Le Maire souligne que cette dépense n'est pas maîtrisable.

Pour répondre à Mme CHAMOIX, le Maire précise que le régime indemnitaire annuel est versé annuellement.

Le Maire souligne que le même montant que l'année dernière est prévu pour les subventions aux associations.

A la demande du Maire, le secrétaire général précise en dépense d'investissement ce qui a été d'ores et déjà budgétisé dans le chapitre 13 car déjà réalisé : il s'agit d'annulations de titres émis en doublon alors que les fonds n'ont été encaissés qu'une seule fois ; ainsi, la dépense de 76.393,61€ correspond à l'annulation d'un titre déjà émis pour encaisser une subvention du Conseil Départemental sur des travaux réalisés aux arrêts de bus en 2013/2014. M. BLACHERE complète en rappelant que ces écritures ne correspondent pas à des flux monétaires.

Pour répondre à M. BONY, le Maire précise que le montant budgétisé en investissement pour l'opération 186 médiathèque correspond aux frais d'études pour ce projet de construction.

Pour répondre à Mme ESCLANGON, le Maire précise que le montant budgétisé en investissement pour l'opération 157 VRD travaux divers (VRD : voirie, réseaux, divers) correspond aux travaux d'aménagement de la rue de Serres et au solde des travaux d'aménagement de la rue de Beaufort.

Pour répondre à Mme ESCLANGON, le Maire confirme qu'en investissement, l'opération 189 Agenda d'Accessibilité Programmé répond au diagnostic actuellement en cours sur les espaces et bâtiments publics communaux.

M. BLACHERE note l'importance des emprunts prévus et s'interroge quant à la capacité de remboursement de la commune. Pour répondre à M. BLACHERE, le Maire rappelle que l'année dernière, le représentant de sa liste reprochait le manque d'ambition de la municipalité et pensait qu'il était possible d'envisager un emprunt de 1,2 millions d'euros pour des équipements structurants ; c'est justement ce que le Maire propose aujourd'hui, maintenant que les études préalables ont avancé et permettent d'évaluer plus précisément les projets. Le Maire ajoute que les emprunts seront réalisés en fonction des capacités financières de la commune, qu'ils dépendront de la mise en œuvre effective des projets et enfin qu'il n'y aura pas plus d'emprunt d'ici la fin du mandat que ceux prévus dans le présent budget.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal avec 16 voix pour, 3 voix contre (Mme ESCLANGON, M. BLACHERE et M. CUER) et 2 abstentions (Mme DUSSOL, MME FRAY) décide de voter le budget principal.

Budget Assainissement

Le Maire présente et expose le budget Assainissement détaillé par chapitre. Ce budget peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	231 533,59	184 440,62
Restes A Réaliser		
Résultat reporté		47 092,97
Total section	231 533,59	231 533,59
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	547 229,59	613 960,41
Restes A Réaliser	377 000,00	
Résultat reporté		310 269,18
Total section	924 229,59	924 229,59
Total budget	1 155 763,18	1 155 763,18

Pas de question complémentaire.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal avec 16 voix pour, 3 voix contre (Mme ESCLANGON, M. BLACHERE et M. CUER) et 2 abstentions (Mme DUSSOL, MME FRAY) décide de voter le budget Assainissement.

Budget Location immeubles professionnels

Le Maire présente et expose le budget Location immeubles professionnels détaillé par chapitre. Ce budget peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	21 232,75	15 955,50
Restes A Réaliser		
Résultat reporté		5 277,25
Total section	21 232,75	21 232,75
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	16 232,75	32 915,54
Restes A Réaliser		
Résultat reporté	16 682,79	
Total section	32 915,54	32 915,54
Total budget	54 148,29	54 148,29

Pas de question complémentaire.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal avec 16 voix pour, 3 voix contre (Mme ESCLANGON, M. BLACHERE et M. CUER) et 2 abstentions (Mme DUSSOL, MME FRAY) décide de voter le budget Location immeubles professionnels.

Budget ZAC extension centre-ville

Le Maire présente et expose le budget ZAC extension centre-ville détaillé par chapitre. Ce budget peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	869 085,00	869 085,00
Restes A Réaliser		
Résultat reporté		
Total section	869 085,00	869 085,00
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	869 085,00	1 724 169,67
Restes A Réaliser		
Résultat reporté	855 084,67	
Total section	1 724 169,67	1 724 169,67
Total budget	2 593 254,67	2 593 254,67

Le Maire souligne qu'il n'y a pas de Restes A Réaliser dans ce budget et précise que la seule dépense prévue, à savoir les 14.000€ budgétisés, est destinée au revêtement bicouche de la place des Combettes.

Le Maire rappelle qu'une fois le PLU approuvé, la municipalité pourra déposer un permis d'aménager et préparer la labellisation du futur éco-quartier en lien avec les services de l'Etat et de la communauté de communes.

Pas de question complémentaire.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal avec 16 voix pour, 3 voix contre (Mme ESCLANGON, M. BLACHERE et M. CUER) et 2 abstentions (Mme DUSSOL, MME FRAY) décide de voter le budget ZAC extension centre-ville.

État n°1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Le Maire présente au conseil municipal l'état n°1259 COM relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales applicables en 2016. Le Maire rappelle que ce document a été remis et commenté aux membres de l'assemblée communale lors de la réunion du bureau du 11/04/16.

Le Maire rappelle la délibération n°81 du 19/10/15 avec laquelle le conseil municipal approuvait une modification des statuts de la communauté de communes Berg & Coiron qui intervenait dans le cadre de la démarche de changement de régime fiscal avec le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La commune de Villeneuve de Berg dès le 1^{er}/01/16 ne perçoit plus que la taxe d'habitation, les taxes foncières bâties et non bâties (taxes ménages) mais perçoit une attribution de compensation de la communauté de communes Berg & Coiron égale aux produits de la fiscalité des entreprises perçus l'année précédant le changement de régime fiscal afin de garantir la neutralité budgétaire (Contribution Foncière des Entreprises, Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, Taxe sur les Surfaces Commerciales, Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti sur les terrains en nature de forêt).

Le Maire précise que par courrier en date du 04/02/16, la communauté de communes Berg & Coiron a notifié le montant des attributions de compensation provisoire pour l'année 2016. En ce qui concerne la commune de Villeneuve-de-Berg, le montant est de 218.786€

Le Maire présente les simulations calculées par le Trésorier.

Le Maire propose au conseil municipal une augmentation des taux d'imposition de 2% pour l'année 2016, soit de retenir les bases et les taux d'imposition de la manière suivante :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Produit
Taxe d'habitation	3 023 000,00	15,39	465 240,00
Taxe Foncière Bâti	2 249 000,00	11,54	259 535,00
Taxe Foncière Non Bâti	26 400,00	81,13	21 418,00
Total			746 193,00

Le Maire précise que cette augmentation constitue une dépense supplémentaire moyenne d'un peu moins de 5€ par habitant, et permet de dégager 14.661€ de recettes supplémentaires pour la commune.

Pas de question complémentaire.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal avec 16 voix pour, 3 abstentions (Mme DUSSOL, M. CUER et Mme FRAY) et 2 voix contre (Mme ESCLANGON, M. BLACHERE) décide de :

- appliquer une augmentation des taux d'imposition de 2% pour l'année 2016, soit de retenir les bases et les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Participation au fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle publiques et privée de la commune de Villeneuve-de-Berg : frais de scolarité 2016 pour les communes extérieures non dotées d'établissement scolaire

Le Maire présente au conseil municipal la fiche calcul relative du coût moyen 2016 d'un élève des écoles élémentaire et maternelle publiques de la commune de Villeneuve-de-Berg. Le Maire rappelle que ce document a été remis et commenté aux membres de l'assemblée communale lors de la réunion du bureau du 11/04/16.

Le coût moyen s'élève à la somme de 747,83€ pour l'année 2016.

Le Maire propose à l'assemblée communale de solliciter les communes suivantes (non dotées d'établissement scolaire) pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques et privée de Villeneuve de Berg de la manière suivante :

- commune de Saint-Andéol-de-Berg : 9 élèves x 747,83 euros = 6.730,47€
(5 élèves inscrits à l'école maternelle, 2 élèves inscrits à l'école élémentaire et 2 élèves inscrits à l'école privée)
- commune de Saint-Maurice-d'Ibie : 23 élèves x 747,83 euros = 17.200,09€
(8 élèves inscrits à l'école maternelle, 12 élèves inscrits à l'école élémentaire et 3 élèves inscrits à l'école privée)
- commune de Mirabel : 30 élèves x 747,83 euros = 22.434,90€
(5 élèves inscrits à l'école maternelle, 15 élèves inscrits à l'école élémentaire et 10 élèves inscrits à l'école privée)
- Total 62 élèves x 747,83 euros = 46.365,46€

Pas de question complémentaire.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- approuver la proposition du Maire visée ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Contribution communale 2016 au fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association en date du 09/09/1981

Le Maire présente au conseil municipal la fiche de calcul relative à la contribution 2016 pour le fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association. Le Maire rappelle que ce document a été remis et commenté aux membres de l'assemblée communale lors de la réunion du bureau du 11/04/16.

Le Maire propose à l'assemblée communale le versement d'une contribution pour l'année 2016 à l'association OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) pour un montant de 42.047,08€

Pas de question complémentaire.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- procéder au versement de la contribution pour l'année 2016 d'un montant de 42.047,08€ (quarante-deux mille quarante-sept euros et huit cents) au profit de l'association Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique,
- autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Projet de construction d'une médiathèque : attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle la délibération n°120 du 14/12/15 avec laquelle le conseil municipal décidait de confier au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA), par voie de mandat (convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage), le projet de construction d'une médiathèque.

Le Maire rappelle également la délibération n°20 du 29/02/16 avec laquelle le conseil municipal autorisait le SDEA à poursuivre la consultation avec les trois candidats suivants :

- Cabinet MATHAIS Jean-Luc 42100 Saint-Etienne
- Cabinet DONJERKOVIC Philippe 13001 Marseille
- Cabinet ESTEVE-DUTRIEZ 07200 Aubenas

Ces derniers ont présenté une offre contenant une proposition de rémunération et une note méthodologique, et ont été auditionnés le 30/03/16, en présence de :

- du Maire, M. AUDIGIER,
- M. BROUSSET, Mme COSSE et M. BLACHERE en tant que membres titulaires de la commission chargée de la gestion et l'attribution des marchés publics non formalisés,
- M. DELEAGE et Mme DUBOIS en tant que membres suppléants,
- M. Antoine SANTOS et M. Thierry LAURENT, directeur et technicien du SDEA,
- Mme Isabelle BON et Mme Myriam VAUTHIER, directrice et technicienne du CAUE de l'Ardèche (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- Mme Nelly GODONOU DOSSOU, directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Ardèche,
- le secrétaire général, le directeur des services techniques, la responsable de la bibliothèque municipale et l'agent du service urbanisme de la commune.

Le Maire donne lecture et distribue aux élus une copie du rapport d'analyse des offres élaboré par le SDEA.

Après analyse des propositions, suivant les critères définis dans le règlement de consultation, le classement des offres est le suivant :

1. Cabinet ESTEVE-DUTRIEZ
2. Cabinet MATHAIS
3. Cabinet DONJERKOVIC

Le Maire propose d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet ESTEVE-DUTRIEZ pour un forfait provisoire de rémunération de 192.500€HT soit 231.000€TTC.

Pas de question complémentaire.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal avec 19 voix pour et 2 voix contre (Mme DUSSOL et M. CUER), décide de :

- attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet ESTEVE-DUTRIEZ pour un forfait provisoire de rémunération de 231.000€TTC,
- autoriser le président du SDEA, au titre de son mandat, à signer et à notifier ledit marché et tous les documents annexes s'y rapportant.

Questions diverses

- Droit de Prémption Urbain : 3 déclarations d'intention d'aliéner déposées ; la commune ne se positionnera pas
- Sur proposition de Mme DUSSOL, le Maire demandera qu'au niveau du panneau sens interdit près du bar, le bac soit positionné sous le panneau comme cela a été fait de l'autre côté près de la banque

Points d'actualité

- 18/04/16 à 19h : pas de bureau municipal en raison des vacances scolaires
- 19/04/16 à 9h : réunion de finalisation du Plan Communal de Sauvegarde
- 20/04/16 à 10h : réunion du CA du CCAS pour le vote du budget primitif 2016
- 21/04/16 à 10h : inauguration par le SIVOM du réservoir d'eau potable à Mirabel
- 24/04/16 à 11h30 : cérémonie du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

La séance est levée à 22h12.

Après la séance, la parole est donnée aux auditeurs présents.